

L'assurance-vieillesse nécessaire: honore ton père et ta mère

Autor(en): **Landry, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung**

Band (Jahr): **21 (1943)**

Heft 2

PDF erstellt am: **23.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-721498>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'assurance-vieillesse nécessaire : Honore ton père et ta mère.

Le Conseil municipal de N. est assemblé. Il a une pénible affaire à liquider. Le fils Rölf a porté plainte contre son père âgé de 84 ans en prétendant que ce dernier néglige son domaine et qu'il ne travaille pas assez.

Le Conseil a convoqué les deux intéressés en espérant qu'une franche discussion pourra rétablir la paix dans la famille. Seul le fils a répondu. Il est entré dans la salle. Il s'est assis lourdement et le regard méchant déclare :

— Je ne peux pas respecter mon père. C'est un homme indigne. Il ne pense qu'à lui. Il n'est pas impartial, ni équitable, ni loyal. Il a toujours été très dur pour moi. Son domaine est mal cultivé, l'affermage forcé est nécessaire. Il faut que mon père s'en aille. Rölf continue sur ce ton méchant. Il raconte toute sa jeunesse qui, dit-il, a été sans joie. Il reconnaît qu'il est venu se réfugier chez son père alors qu'il était sans travail et qu'il ne trouvait pas d'autre abri, il y a quelques années de cela. A la maison, il n'a jamais eu faim, il a toujours été proprement vêtu et il avoue qu'à plusieurs reprises son père lui a avancé de l'argent.

Le cas est clair.

Fritz Haller, le plus vieux des conseillers demande la parole. Dans sa tête de paysan fruste danse un commandement qu'il a jadis appris à l'école : „Honore ton père et ta mère afin que tes jours soient prolongés sur la terre que l'Eternel ton Dieu te donne.“ Faut-il honorer ses parents seulement lorsqu'ils sont dans la force de l'âge et les mépriser ensuite ? Il connaît le père Rölf, il sait combien il a de la peine. Certes son caractère n'est pas facile, mais à 84 ans, il faut le comprendre. Toutes ces pensées roulent dans sa tête lorsqu'il demande la parole. Une colère sourde monte en lui. Il voudrait serrer ce fils indigne à la gorge et le

flanquer hors de la salle du Conseil. Quelle mentalité aujourd'hui, quelle triste mentalité! Est-ce là, le progrès?

— Fritz Haller vous avez la parole, dit le président.

— Voilà, toi fils Rölf, je t'ai connu tout petit. Tu étais comme tous les autres enfants et tu jouais souvent au bord de la rivière. Un jour tu t'avanças sur une pierre branlante. Tu perdis l'équilibre et tu tombas à l'eau, Oh ce n'était pas profond! Il n'y avait pas grand danger, mais tu hurlais de détresse. Ton père qui fauchait dans les environs courut à ton secours, te retira et te porta à la maison. Peut-être que tu ne te souviens pas de tout cela, mais il fallait voir ton père te serrer dans ses bras. J'étais jeune encore, mais ce tableau est resté devant mes yeux. Je me demande aujourd'hui si tu as encore une conscience, si tu as un coeur, si tu as un sentiment moral. N'as-tu pas honte? Ne sais-tu pas qu'il faut honorer son père et sa mère?

Le fils Rölf n'a rien répondu. Il est sorti de la salle la tête basse. La cause était entendue.

*

Nous sommes allés à l'asile de M. rendre visite au père Kiener. Il y est depuis peu de temps.

Auparavant il vivait avec sa femme dans leur petite maison. Ils étaient heureux. Ils avaient élevé des enfants. La vie était dure certes mais devant les difficultés, on bande ses vieilles forces et on passe. Un jour sa femme a toussé. Il n'y prit pas garde, car elle toussait souvent. Mais elle avait des accès rauques et prolongés. Lorsqu'on fit venir le médecin, c'était trop tard.

Elle a été malade pendant quelque temps, puis elle mourut.

Les enfants vinrent et le vieux père partit chez un fils.

— Alors ça n'allait pas?

— Bien sûr, au début ça allait, nous sortions ensemble de temps à autre. Nous allions nous promener. Mon fils paraissait assez aimable. Mais voilà, je sentis que ma pré-

sence lui pesait. Voyez-vous, les enfants ne supportent plus les parents lorsqu'ils ont un certain âge. Il faudrait pouvoir mourir plus tôt. Je fis tout mon possible pour avoir le caractère agréable, me rendre utile, faire en sorte de ne prendre aucune place dans la maison. Mais, je l'agaçais. Il me rudoyait maintenant, trouvait que je buvais et que je me conduisais mal. Nous eûmes quelques discussions et un jour il me mit à la porte. Je rentrai et je déclarai que j'irais à l'asile. Ce fut le calme après l'orage. Et me voici, mon cauchemar a passé. Je suis mieux que chez mon fils, mais je demande pourquoi ai-je été traité de la sorte?

Quelle mentalité!

Le père Kiener s'est tu.

*

Il y a le cinquième commandement: Honore ton père et ta mère.

Aujourd'hui au siècle du progrès, de la civilisation, de l'ordre qu'en a-t-on fait? On le bafoue, on le nie tous les jours.

Honore ton père et ta mère si tu es leur héritier chanceux, sinon adresse-toi à toutes les œuvres sociales existantes, frappe à toutes les portes, plains-toi, critique, peut-être qu'ainsi d'autres prendront soin, s'occuperont de ceux qui t'ont donné le jour, élevé, nourri, éduqué.

Quelle triste mentalité!

Honore ton père et ta mère! Voilà, l'assurance vieillesse qu'il faut commencer par réaliser. Voilà le premier, l'impérieux devoir des autorités. Il faut inculquer à tous les cerveaux cette notion primordiale de la famille.

On aura beau édifier péniblement toutes les œuvres sociales en faveur de la vieillesse. Ce ne seront que des maisons branlantes si le sentiment du devoir des enfants envers les parents n'en forme le fondement solide.

Honore ton père et ta mère: Article unique de la première assurance-vieillesse nationale suisse.

H. Landry.